

**Département de la Corrèze
Commune de SAINT AUGUSTIN**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2022-30

Séance du 5 août 2022

Date de convocation :

29 juillet 2022

Membres en exercice : 10

Présents : 9

Représentés : 0

Votants : 9

Exprimés : 9

Votes Pour : 9

Vote Contre : 0

Le 5 août 2022 à 10H30, le Conseil Municipal de Saint Augustin, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Marcel AUBOIROUX

Présents : Mrs Auboiroux, Broussolle, Leclerc, Maison, Bouillon, Mmes Monédière, Géraudie, Benesteau, Bourzeix.

Absents : Mr Martinie

Lucile Benesteau a été désigné(e) secrétaire de séance.

OBJET : : Choix d'un coordinateur SPS pour la réfection de l'église

Suite à la consultation pour le choix d'un coordinateur SPS, pour la réfection de l'église, trois propositions sont parvenues à la mairie.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de retenir la candidature de l'Agence Jean-Michel LEYRAT 18 avenue Alsace Lorraine 19 000 Tulle pour un montant d'honoraires fixé à 2 140,00 € H.T.
- demande à Monsieur le Maire de prendre toutes les dispositions nécessaires pour l'exécution de cette décision.

Le Maire

M. AUBOIROUX

